

Maurice Grimaud à l'épreuve de l'histoire

Sébastien-Yves Laurent et Jean-François Sirinelli

L'ensemble de textes ici réunis peut se lire sur plusieurs registres différents. En premier lieu, assurément il s'est agi, pour les maîtres d'œuvre de la journée d'études¹ dont sont issus ces textes comme pour les historiens qui leur ont fait l'amitié et la confiance de s'associer à l'entreprise, de broser à plusieurs mains la biographie d'un « grand commis de l'État », formule et postures qui sont ici interrogées. Déjà, à ce titre, la plus-value que l'on peut en escompter est considérable. Notre connaissance des années 1960, par exemple, se trouve enrichie dans certaines de ses facettes : Maurice Grimaud, en effet, a été directeur général de la Sûreté nationale de décembre 1962 à janvier 1967, puis il est nommé préfet de police de Paris. Mai 1968, bien sûr, a braqué le pinceau lumineux sur la fonction et sur son titulaire, mais, on le voit, pour cette décennie l'intérêt historique dépasse déjà le simple halo dessiné par le souvenir du « Mai » français. Et, que dire, de surcroît, du seuil des années 1980 ? Évoquer le directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur au moment de la genèse puis du début de la mise en œuvre des lois de décentralisation leste singulièrement, là encore, l'étude historique du parcours de Maurice Grimaud d'un apport précieux sur une période, l'après-1981, sur laquelle beaucoup reste à faire. Le premier registre se passe donc, au bout de compte, de plaider, et les textes que l'on va lire constituent autant d'apports qui feront désormais référence dans des domaines qui gravitent autour d'une histoire politique entendue dans son acception large, et notamment dans son versant concernant l'histoire de l'État. L'histoire de l'administration, dans ses différents rouages et à travers ses jeux d'échelles, l'étude des fonctions régaliennes de l'ordre et de la sécurité, notamment, s'en trouvent enrichies. En revanche, il faut insister ici sur un deuxième registre : cette gerbe de textes relève de ce qu'il est convenu d'appeler l'histoire du temps présent. La pratique d'une telle histoire, même si personne, désormais, ne songe plus à en contester la légitimité, présente d'indéniables difficultés et, à cet égard, la brassée de contributions que l'on va lire apparaît comme un cas pratique – et, ici, collectif – de mise en œuvre d'une telle histoire.

Son socle est constitué par une source documentaire précieuse : les archives de l'intéressé, déposées au Centre d'histoire de Sciences Po au nom de ses ayants droit par sa fille, Marianne Viort, que nous tenons à remercier chaleureusement. Sans la confiance que cette dernière a témoignée au Centre d'histoire de Sciences Po et aux organisateurs de la journée d'études, celle-ci n'aurait pu voir le jour, et ce numéro montre à quel point il eût été préjudiciable à l'approfondissement de la connaissance de la période post-1958, s'il n'avait pas eu lieu. L'existence d'un socle archivistique si abondant et divers en l'occurrence est primordiale, tant l'histoire du temps présent est structurellement enfermée dans une sorte de paradoxe : sur les périodes proches

¹ Organisée au Centre d'histoire de Sciences Po par Sébastien-Yves Laurent et Jean-François Sirinelli le 29 novembre 2013.

qui constituent son champ d'investigation, les sources diverses, et notamment journalistiques, semblent pléthoriques, mais l'archive publique fait souvent défaut, encadrée par des clauses de consultation très drastiques pour de telles périodes. L'existence de fonds archivistiques privés, notamment, est donc essentielle et, dans ce cas précis, l'autorisation de leur usage a été déterminante dans la décision d'organiser cette journée d'études. Le fait que celle-ci se soit tenue dans le même centre de recherches a, bien sûr, facilité l'ensemble du processus.

Pour autant, desserrer l'étau du paradoxe aurait pu conduire à enfermer cette recherche à voies multiples dans une autre contrainte : devenir prisonnier, pour cette recherche, d'une seule source, de surcroît façonnée par l'intéressé, pour des motifs au demeurant respectables de contribution à l'avancement de la connaissance. C'est donc en gardant en tête cette seconde difficulté, au moins potentielle, qu'il convient de lire les textes qui suivent. Ils ont tous su diversifier et croiser leurs sources, pour échapper au danger de la source unique, fût-elle essentielle. Source centrale, assurément, mais pas en situation monopolistique.

Par-delà ces dernières observations, somme toute banales, c'est bien, en fait, la question de l'administration de la preuve en histoire du temps présent qui est posée. Certes, le procès en légitimité historiographique qui fut intenté à cette histoire n'est plus qu'un souvenir et personne, au sein de la communauté des historiens, ne songe plus à lui dénier sa pleine et entière identité scientifique. Pour autant, il est vrai, ce rapport complexe à la source que l'on observe dans la pratique de cette histoire proche complique l'établissement d'un savoir documenté et référencé qui reste l'objectif de la discipline historique, ainsi que la recherche d'un sens qui en demeure l'autre finalité. À cet égard, le présent numéro apparaît bien comme une sorte de laboratoire expérimental : comment, sur une période encore proche et sur des sujets encore « chauds » – Mai 68, les lois de décentralisation – ou peu visibles à l'œil nu pour l'historien – surveiller et faire régner l'ordre républicain –, est-il possible de forger un savoir scientifiquement stabilisé et intellectuellement utilisable pour une meilleure connaissance de l'histoire politique et administrative française sous la V^e République ? Pénétrer dans ce laboratoire est, du reste, d'autant plus propice que ce n'est pas seulement cette V^e République qui est ici étudiée. La période précédente, on le verra, est aussi étudiée et la plus-value en connaissance historique concerne donc également l'avant-1958.

Si ces considérations épistémologiques s'imposaient au seuil de cet ensemble de textes, tant il est nécessaire de toujours rappeler la fécondité mais aussi les servitudes du métier d'historien du temps présent, il convient aussi, dans cette présentation, d'évoquer, sans la déflorer, la teneur de tels textes et d'en justifier l'économie. C'est l'occasion de remercier l'ensemble des participants à la journée d'études ainsi que les auteurs de ce numéro. Dans le cas de Maurice Grimaud on peut poser la question : y a-t-il une vie avant et après Mai 1968 ? En effet, aux yeux d'une grande partie de l'opinion, le préfet de police est sorti auréolé de ce moment : il y gagna la réputation d'être modéré. Le risque était grand que le préfet qui quitta son poste en 1971 ne fut définitivement associé à cet important moment de l'histoire de la V^e République et plus généralement de la France contemporaine. Il en avait lui-même parfaitement conscience quand, à 94 ans, il fit le choix, lucide et détaché, d'intituler ses souvenirs tirés de son Journal quasi quotidien : *Je ne suis pas né en Mai 1968*². À cet égard, ce numéro fait œuvre historienne en soulignant l'intérêt historique avant 1968 de sa

² *Je ne suis pas né en mai 68. Souvenirs et carnets 1934-1992*, Paris, Tallandier, 2007, 440 p.

carrière (débutée au Maroc en 1938) et après (il ne prit de retraite véritable qu'en quittant en 1992 la fonction de délégué du médiateur de la République). En dépit de la richesse du fonds, il n'a pas été possible de couvrir tous les aspects de ses différents postes. Malgré cela, c'est un certain type de préfet et, de fait, de haut fonctionnaire qui se manifeste en Maurice Grimaud, comme le montre clairement Bernard Lachaise dans son texte sur son affectation dans le département des Landes. Dans un territoire principalement agricole, plutôt pauvre, l'activité du préfet Grimaud se tourne vers la modernisation économique mais il butte sur un conflit avec des notables et des élus locaux, ce qui écourte son séjour dans le département. Cette même modernité, Christian Delporte la relève pour ce qui est de son attitude à l'égard des médias à partir de mai 1968. Ce préfet – qui a dirigé la Sûreté – découvre en grande partie au printemps 1968 les sollicitations médiatiques pressantes et se révèle tacticien et stratège, avec une véritable « stratégie de communication » qui n'est pas étrangère à l'image que l'opinion a conservée de lui par la suite. Dans une étude serrée de l'analyse faite de Mai par Maurice Grimaud, Philippe Nivet montre qu'à la différence de la plupart des responsables politiques, il voit dans l'événement une révolte et non une révolution, un désir puissant de changement parmi la jeunesse, mais pas une entreprise de subversion. Cette analyse hétérodoxe est selon lui en grande partie à l'origine de sa modération et du succès en matière de maintien de l'ordre. La longévité de Maurice Grimaud s'est doublée d'une longévité, rarissime, de carrière. Lui qui avait pris sa retraite en 1978 en sort lorsqu'il est rappelé trois ans plus tard pour devenir le directeur du cabinet Place Beauvau. Il est confronté à un immense défi : acclimater la gauche à l'exercice du pouvoir et ce, en matière sécuritaire. Dans chacun de leurs textes respectifs, Sébastien-Yves Laurent et Florian Vadillo débouchent sur une conclusion proche : Maurice Grimaud est l'homme qui permet la médiation et la normalisation vis-à-vis de l'appareil policier, de l'État secret et de l'institution préfectorale, aux côtés d'un Gaston Defferre qui n'est pas toujours impliqué, voire même intéressé, par des dossiers complexes et sensibles. Maurice Grimaud a été l'un de ceux qui a permis l'apprentissage de cette autre leçon du pouvoir, lorsque l'État s'impose au politique. C'est à cette interrelation classique entre politique et administratif que le politiste Gildas Tanguy s'intéresse en fin de numéro dans la rubrique « Pistes et débats ». Son étude du préfet et de l'institution préfectorale, inscrite dans une perspective historiographique, est parfaitement bienvenue dans ce numéro consacré à celui qui demeure l'un des préfets célèbres du XX^e siècle. En passant en revue les travaux historiques, politologiques et juridiques consacrés aux préfets depuis une vingtaine d'années, Gildas Tanguy éclaire un basculement qui tend à réévaluer le préfet administrateur par rapport à l'objectivation dominante du préfet politique par les historiens. Il montre également les apports des lectures anthropologiques des pratiques préfectorales et la nécessité d'une sociologie historique du corps. Le préfet, ce personnage important de l'histoire de France depuis la Constitution de l'an VIII, est un objet historique en renouvellement constant et nous espérons que ce numéro permettra d'y contribuer.

Les auteurs

Sébastien-Yves Laurent est professeur à l'université de Bordeaux (Centre Montesquieu de recherches politiques) et chercheur associé au Centre d'histoire de Sciences Po, partenaire des projets ANR UTIC et VIORAMIL. Il a récemment publié : *Atlas du renseignement. Géopolitique du pouvoir* (Presses de Sciences Po, 2014) et

Transformations et réformes de la sécurité en Europe (Presses universitaires de Bordeaux, 2015).

Professeur d'histoire contemporaine à Sciences Po, Jean-François Sirinelli travaille sur le second XX^e siècle français sous l'angle de l'histoire politique et de l'histoire culturelle, notamment sur l'histoire de la V^e République et sur celle de la grande mutation française de l'époque. Ses derniers ouvrages parus : *Désenclaver l'histoire. Nouveaux regards sur le XX^e siècle français* (CNRS Éditions, 2013) ; *Le siècle des bouleversements* (PUF, 2014) ; *La France qui vient* (en codirection, CNRS Éditions, 2014) ; *Dictionnaire de l'historien* et *Les historiens français en mouvement* (en codirection, PUF, 2015) ; *Génération sans pareille* (à paraître en janvier 2016, Tallandier).

Pour citer cet article : Sébastien-Yves Laurent et Jean-François Sirinelli, « Maurice Grimaud à l'épreuve de l'histoire », *Histoire@Politique*, n° 27, septembre-décembre 2015, www.histoire-politique.fr